

Après débat,

Ledit bill est lu pour la deuxième fois.

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

*Ordonné*: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Avec la permission du Sénat, et,

Sur motion, il est

*Ordonné*: Que quand le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à demain à onze heures de la matinée.

Le Sénat s'ajourne.